



---

Cinquante-deuxième session  
Point 20 e) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : participation de Volontaires, les «Casques blancs», aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies

## Le projet «Casques blancs»

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans ses résolutions 49/139 B et 50/19 des 20 décembre 1994 et 28 novembre 1995, respectivement, l'Assemblée générale a demandé au Programme des Volontaires des Nations Unies administré par le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) et au Département des affaires humanitaires, agissant de concert avec l'ensemble des organismes des Nations Unies, d'encourager l'utilisation des moyens qu'offre le projet «Casques blancs». Ces moyens, fournis à titre de réserve, par divers corps de volontaires nationaux, sont destinés à appuyer les activités d'assistance humanitaire d'urgence et à faciliter la transition de la phase des secours à celle du relèvement, de la reconstruction et du développement à long terme.

2. Dans sa résolution 50/19, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-deuxième session, un rapport sur la viabilité technique, institutionnelle et financière de l'initiative des Casques blancs. Le présent rapport a été établi comme suite à cette demande.

#### II. Généralités

3. En tant qu'auteur du projet «Casques blancs», le Gouvernement argentin a créé en 1993 une Comisión de Lucha Contra el Hambre y la Pobreza (Commission pour la lutte contre la faim et la pauvreté), qui a été rebaptisée «Comisión Cascos Blancos» (Commission des Casques blancs). Celle-ci a collaboré avec le Programme des Volontaires des Nations Unies à l'élaboration dudit projet et à la mise au point d'un modèle viable conforme à ce que l'Assemblée avait envisagé dans sa résolution 49/139 B. En tant qu'agent d'exécution du projet, le Programme des Volontaires des Nations Unies a fait appel à ses 25 années d'expérience, son réseau de recrutement de volontaires et son dispositif d'appui pour le mettre en oeuvre efficacement.

4. De création relativement récente, le projet «Casques blancs» n'en est pas moins devenu un outil précieux et rentable d'appoint aux moyens opérationnels aux mains des organismes des Nations Unies. À ce jour, 40 pays se sont dotés de dispositifs nationaux de coordination du projet «Casques blancs». Le projet, grâce auquel on peut désormais concevoir, mettre au point et exécuter plus facilement des

programmes novateurs, permet aux planificateurs de mieux moduler les interventions en fonction des besoins particuliers de telle ou telle situation. Des projets ont été exécutés dans une quinzaine de pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe orientale dans des domaines allant des secours en cas de catastrophe au Liban et au Pérou à l'assainissement et l'enseignement en Guinée équatoriale et au Paraguay en passant par l'appui à la démobilisation et au déminage en Angola.

5. Le Programme des Volontaires des Nations Unies et le projet «Casques blancs» ont permis d'affecter des équipes de volontaires à des tâches allant au-delà des premières étapes de l'intervention d'urgence. Ces équipes, qui sont déployées à la demande des gouvernements, viennent épauler ceux-ci dans leurs initiatives et activités en cours. Les équipes de Casques blancs agissent souvent de concert avec des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires et autres organisations civiles dans le dessein de favoriser la participation et de renforcer les moyens d'intervention locaux.

6. En outre, dans le cadre du renforcement des capacités, le Programme des Volontaires des Nations Unies associe à la plupart de ses interventions dans le cadre du projet «Casques blancs» un corps de volontaires nationaux, ce qui lui permet de déployer des équipes mixtes de volontaires nationaux et internationaux. Elle cherche ainsi à doter la Commission nationale pour les «Casques blancs» et les autres corps de volontaires nationaux des moyens d'agir de concert avec les organismes des Nations Unies dans les domaines de secours humanitaires, du relèvement et du développement.

### III. Expérience

7. Les interventions des Nations Unies dans des situations d'urgence humanitaire se sont multipliées ces dernières années. Allant désormais au-delà des secours d'urgence, elles concernent souvent des domaines très divers : remise en état des infrastructures et de services sociaux, prévention et règlement des conflits, surveillance du respect des droits de l'homme, organisation d'élections, administration et gestion, etc.. À cet égard, les moyens mis à la disposition du projet «Casques blancs» pourraient venir compléter et renforcer les ressources affectées aux activités humanitaires dans un pays donné. L'expérience a montré que le projet «Casques blancs» a entre autres mérites, celui d'offrir aux équipes mixtes de secours les services de personnels qualifiés.

8. En collaboration avec les entités des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires humanitaires, le Haut

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Volontaires des Nations Unies et la Commission nationale pour les Casques blancs d'Argentine ont mené toute une série d'activités en faisant appel à des équipes de volontaires nationaux et internationaux. En voici des exemples :

a) Angola. L'exécution d'un projet d'aide au programme de démobilisation se poursuit en collaboration avec le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire du Département des affaires humanitaires. Des équipes de Casques blancs sont déployées pour aider dans l'opération de démobilisation des invalides de guerre, des soldats mineurs et des familles des militaires vivant dans les zones de cantonnement. Le projet «Casques blancs» aide également à pourvoir à l'alimentation, aux soins de santé et à l'approvisionnement en eau des familles installées dans le voisinage des zones de cantonnement et à leur trouver un logement temporaire;

b) Argentine. Le Programme des Volontaires des Nations Unies et des volontaires israéliens ont effectué ensemble une étude de faisabilité sur l'amélioration de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau aux fins du développement régional;

c) Arménie. Une équipe de Volontaires des Nations Unies et de Casques blancs a participé en qualité d'observateurs électoraux à la Mission d'observation Organisation des Nations Unies (ONU)/Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en juillet 1995. À la suite d'une mission d'évaluation effectuée dans la région de Goris en décembre 1995, un grand projet de production vivrière destiné à assurer l'autonomie alimentaire des zones urbaines et faisant appel à des Volontaires nationaux et internationaux des Nations Unies et à des Casques blancs, a été lancé en avril 1996 peu avant l'ouverture de la campagne agricole. La réussite de ce projet a ouvert la voie dans les autres régions du pays, à l'exécution de programmes similaires avec la participation du Programme alimentaire mondial et d'organisations non gouvernementales internationales;

d) Bolivie. Un projet d'appui à l'Initiative du cône Sud en faveur de l'éradication du triatome des maisons et de la lutte contre les maladies transmises par transfusion sanguine, exécuté en collaboration avec le PNUD, le PAM et le Ministère de la santé, s'est achevé en juin 1997;

e) Haïti. En collaboration avec le PAM et les autorités locales, deux équipes de Volontaires des Nations Unies nationales et internationales et de Casques blancs ont mis au point un système de contrôle des produits permettant d'assurer la distribution de l'aide alimentaire dans le pays de

manière plus efficace et rationnelle. On a ainsi réussi à améliorer les circuits d'acheminement de l'aide alimentaire des ports d'entrée aux points de distribution plus nombreux et à renforcer les capacités de réception, de manutention, de distribution et de contrôle de l'aide alimentaire. Grâce à des fonds fournis par l'Argentine et la France, et en collaboration avec le PNUD et l'organisation non gouvernementale française Inter Aide, des agents du projet « Casques blancs » participent également à l'exécution d'un projet d'adduction d'eau potable et de fourniture de services sociaux et de soins de santé primaires connexes en milieu rural destiné à permettre aux habitants de certaines zones rurales d'améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement de leurs villages;

f) Jamaïque. L'exécution d'un projet de fourniture d'équipements médicaux aux hôpitaux publics visant à aider le Gouvernement jamaïcain à doter les techniciens médicaux des compétences qui leur permettent d'effectuer des travaux de réparation d'urgence et d'entretien dans le cadre d'une formation en cours d'emploi s'est achevée au début de 1996;

g) Liban. En réponse à l'appel global interorganisations en faveur de l'aide humanitaire au Liban lancé en avril 1996, ce pays a reçu l'appui logistique nécessaire pour la réception des denrées alimentaires, médicaments et autres vivres de secours humanitaires fournis par l'Argentine;

h) Paraguay. Un projet d'étude sectorielle d'appui aux programmes de nutrition, de santé publique, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de vaccination lancé en juillet 1997 dans le district d'Alto Vera en faveur des populations autochtones est exécuté avec la participation de Volontaires des Nations Unies nationaux et internationaux et de Casques blancs, de volontaires du Corps de la paix des États-Unis, d'organisations non gouvernementales et des municipalités intéressées;

i) Territoires palestiniens occupés. À la suite d'une mission d'évaluation des besoins, un projet d'aide au Département de l'urbanisme de la municipalité de Gaza comportant deux phases, lancé en juin 1995, a été l'occasion pour des volontaires d'apporter leur concours dans les domaines suivants : aménagement du territoire urbain, installations d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées, ponts et chaussées et automatisation des systèmes dans le cadre de la planification de la ville de Gaza. Le projet doit également permettre de renforcer les institutions de la municipalité et de perfectionner les compétences du personnel de contrepartie. En mars 1997, un projet de promotion des sports et d'aide au monde sportif a été lancé à Gaza et en Cisjordanie pour offrir aux jeunes Palestiniens un moyen de promotion sociale. Une équipe de Volontaires des Nations Unies et de Casques blancs oeuvre avec les clubs communautaires et de

jeunes locaux à encourager les jeunes à participer aux activités sportives. Un vaste programme d'appui à l'éradication de la brucellose financé à l'aide de contributions versées par les Gouvernements argentin, japonais et espagnol, auquel participeront des équipes de Volontaires des Nations Unies et de Casques blancs, a été lancé en collaboration avec le Programme des Volontaires des Nations Unies, le PNUD et l'OMS.

9. Outre les projets conjoints susmentionnés, la Commission nationale pour les Casques blancs d'Argentine a prêté directement son concours aux activités ci-après :

a) Angola (déminage des zones rurales). Un projet coparrainé par le Département des affaires humanitaires, l'Argentine et l'Italie, et exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a été lancé en août 1997 en vue de fournir une assistance technique en matière de déminage par l'intermédiaire de deux spécialistes argentins du projet « Casques blancs » et deux superviseurs des opérations de déminage venus d'Italie. On a par ailleurs arrêté récemment des dispositions pour fournir les services de deux autres superviseurs des opérations de déminage;

b) Costa Rica/Nicaragua (secours en cas de catastrophe naturelle). La Commission nationale pour les Casques blancs d'Argentine a fourni une aide d'urgence aux populations costa-ricienne et nicaraguayenne en réponse à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies, et ce avec le concours des bureaux de pays du PNUD. Les deux pays, victimes de l'ouragan César, ont reçu des vivres, des médicaments, des groupes électrogènes et du matériel pour reconstruire leurs infrastructures ruinées. Un projet complémentaire d'assainissement est à l'étude;

c) Équateur (secours en cas de catastrophe naturelle). La Commission nationale pour les Casques blancs d'Argentine a fourni aux autorités locales une assistance humanitaire destinée aux victimes (15 000 habitants) du séisme qui a secoué la province de Cotopaxi en 1996;

d) Guinée équatoriale (enseignement). Une assistance a été fournie au secteur de l'enseignement sous forme d'aide à l'élaboration de programmes d'enseignement, à la formation des enseignants aux méthodes pédagogiques modernes, et de matériaux didactiques;

e) Pérou (secours en cas de catastrophe). La Commission nationale pour les Casques blancs d'Argentine a effectué une mission d'aide d'urgence au Pérou en réponse à l'appel lancé par le Gouvernement péruvien à la suite des dégâts causés par le séisme de Nazca en novembre 1996. Elle a fourni à cette occasion des couvertures, des abris temporaires, des cachets pour la purification de l'eau et d'autres

secours. Un projet complémentaire de reconstruction des infrastructures est en cours d'élaboration;

f) Rwanda (secours d'urgence). En réponse à l'appel global interorganisations lancé en janvier 1997, la Commission nationale pour les Casques blancs a établi un pont aérien humanitaire d'urgence en coopération avec le HCR et le PNUD.

## IV. Financement

10. Conformément aux dispositions de la résolution 49/139 B de l'Assemblée générale, le Programme des Volontaires des Nations Unies a créé, au sein de son fonds bénévole spécial, un compte distinct, un compte spécial pour recevoir et gérer les fonds affectés aux activités des Volontaires des Nations Unies et des «Casques blancs». À ce jour, un montant total de 2 441 915 dollars (dont 2 331 915 dollars ont été engagés environ et 1,5 million de dollars dépensés) a été reçu des Gouvernements allemand, argentin et français. Plusieurs gouvernements ont fourni des ressources en personnel et un certain nombre se sont déclarés disposés à verser une contribution en nature. En outre, en réponse à d'autres besoins et demandes, le Programme de Volontaires des Nations Unies, en collaboration avec la Commission nationale pour les Casques blancs, met au point des projets qui nécessiteront un montant supplémentaire de 2 millions de dollars. De plus, les Gouvernements argentin, italien et saoudien ont directement financé plusieurs autres activités de Casques blancs par l'intermédiaire de cette Commission.

11. La viabilité du projet «Casques blancs» et son aptitude à conserver ses acquis dépendent en dernier ressort des ressources supplémentaires dont elle disposera aux fins d'activités futures. Il convient de noter à cet égard que les fonds pourraient être versés soit par le secteur public, soit par des États Membres, ou encore par des organisations internationales directement ou par l'intermédiaire du mécanisme d'appel global interorganisations, soit par le secteur privé sous forme de dons de particuliers ou d'institutions.

## V. Arrangements institutionnels

12. Tous les projets du Programme des Volontaires des Nations Unies et du projet «Casques blancs» s'inscrivent dans le cadre de programmes d'assistance humanitaire et de développement des organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ou viennent en appoint aux activités de coordination menées par le Département des affaires humanitaires. En ce qui concerne le cadre institution-

nel mis en place pour le projet «Casques blancs», divers corps de Casques blancs nationaux collaborent avec le Programme des Volontaires des Nations Unies pour répondre aux besoins d'assistance prioritaires de chaque pays.

13. Le Programme des Volontaires des Nations Unies tient une liste de plusieurs milliers de candidats classés par groupes professionnels et catégories et tient compte d'autres éléments tels que la nationalité, le sexe et les connaissances linguistiques des intéressés à l'occasion de leur recrutement.

14. Les volontaires choisis pour participer aux activités menées dans le cadre du projet «Casques blancs» sont régis par les mêmes conditions d'emploi, règles et règlements que le personnel du Programme des Volontaires des Nations Unies.

15. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces volontaires sont placés sous la supervision administrative générale du coordonnateur résident des Nations Unies dans leur pays d'affectation.

16. Le Programme des Volontaires des Nations Unies, agissant par l'intermédiaire de son administrateur de programme affecté au Bureau du PNUD dans le pays concerné fournit un appui aux Volontaires des Nations Unies et aux Casques blancs et assure leur encadrement. Les organismes des Nations Unies compétents ou les institutions nationales auprès desquelles sont affectés les Casques blancs continuent de fournir les services d'appui technique fonctionnels, y compris en matière de planification et d'exécution des tâches.

17. L'Assemblée générale a également recommandé dans ses résolutions 49/139 B et 50/19 de développer et de renforcer les liens avec les entités nationales. Dans ce contexte, plusieurs projets conjoints Volontaires des Nations/Casques blancs ont entrepris de mobiliser les compétences locales en faisant appel aux équipes de volontaires nationaux. Dans un certain nombre de cas (Angola, Arménie, Haïti et Paraguay), les projets ont su tirer parti de l'expérience des organisations non gouvernementales locales, des organisations communautaires et autres organisations civiles. On continue de promouvoir l'utilisation des corps de volontaires nationaux et de faire appel à leurs services aux niveaux national et régional.

## VI. Conclusions

18. À la faveur de toute une série de programmes, le projet «Casques blancs» s'est révélé un outil irremplaçable pour identifier et recruter des équipes bien soudées de volontaires qualifiés pour épauler les organismes des Nations Unies dans leurs activités. D'une idée simple, ce projet est devenu en peu

---

de temps un véritable outil d'appoint pour la mobilisation de l'assistance internationale dans le monde entier. Il donne l'occasion de faire intervenir toute une série de moyens dans les zones victimes de catastrophes et de crises partout et permet d'organiser ces moyens suivant les besoins de chaque pays tout en favorisant le renforcement des capacités locales de sorte que celles-ci puissent à leur tour être mises à contribution en cas de crise ailleurs.

19. Les États Membres sont encouragés à étudier la possibilité de faire appel à ce dispositif dans d'autres contextes et à le doter d'agents qualifiés afin de renforcer encore les effectifs du Programme des Volontaires des Nations Unies et des Casques blancs.

20. Toutefois, il faudra doter ce dispositif de fonds supplémentaires pour lui permettre de poursuivre ses activités et de consolider ses acquis. Aussi faut-il espérer qu'aussi bien les gouvernements que le secteur privé verseront des contributions au Compte spécial du fonds bénévole spécial du Programme des Volontaires des Nations Unies.

21. Il conviendrait de réfléchir plus avant à la contribution que le Programme des Volontaires des Nations Unies et le projet «Casques blancs» pourraient apporter à l'action préventive, notamment dans le domaine de l'assistance humanitaire et du développement ainsi que dans le cadre des activités de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. On gagnerait à étoffer ce dispositif unique en son genre et peu coûteux.

---